



**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Service de coordination des politiques publiques
Pôle coordination et ingénierie territoriale**

Arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 17-2022 modifiant l'arrêté n° 16-2022 confiant la suppléance du poste de Monsieur le Préfet de la Savoie le vendredi 6 mai 2022 à partir de 18 h jusqu'au samedi 7 mai 2022 inclus

Le préfet de la Savoie
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 modifiée relative à l'administration territoriale de la République,

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements,

Vu le décret du 20 avril 2020 portant nomination de Mme Juliette PART, en qualité de sous-préfète, secrétaire générale de la préfecture de la Savoie,

Vu le décret du 29 juillet 2020 portant nomination de M. Pascal BOLOT en qualité de préfet de la Savoie,

Vu le décret du 8 juin 2021 portant nomination de M. Kévin POVEDA en qualité de sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne,

Vu l'arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 108-2020 du 21 décembre 2020 portant délégation de signature à Mme Juliette PART, secrétaire générale de la préfecture de la Savoie,

Vu l'arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 25-2021 du 28 juin 2021 portant délégation de signature à M. Kévin POVEDA, sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne,

Vu l'arrêté préfectoral SCPP-PCIT n° 16-2022 confiant la suppléance du poste de Monsieur le Préfet de la Savoie le vendredi 6 mai 2022 à partir de 18 h jusqu'au samedi 7 mai 2022 inclus,

Considérant l'absence du préfet de la Savoie et de la secrétaire générale de la préfecture le vendredi 6 mai 2022 à partir de 18 heures jusqu'au samedi 7 mai 2022 inclus,

Considérant l'absence du département, pour des raisons impérieuses, de M. Christophe Heriard, sous-préfet d'Albertville, à partir du 7 mai à 16h,

A R R Ê T E

Article 1^{er} : L'arrêté du n° 16-2022 confiant la suppléance du poste de Monsieur le Préfet de la Savoie le vendredi 6 mai 2022 à partir de 18 h jusqu'au samedi 7 mai 2022 inclus est modifié comme suit:

« **Article 1^{er}** : **M. Kevin POVEDA**, sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne, est désigné pour assurer la suppléance du préfet de la Savoie le samedi 7 mai 2022 de 16h jusqu'à minuit.

Article 2 : Délégation de signature est donnée, à ce titre, à **M. Kevin POVEDA** sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne en toutes matières relevant des attributions du représentant de l'État dans le département à l'effet d'exercer pleinement cette responsabilité. »

Article 2 : Le préfet et le sous-préfet de Saint-Jean-de-Maurienne, désigné pour la suppléance, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs des services de l'État en Savoie.

Chambéry, le 7 mai 2022

Le Préfet

Signé : Pascal BOLOT